

**CONSEIL
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONSTRUCTION NAVALE**

**PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE :
POINT SUR LA SITUATION**

(Note de la Croatie)

La présente note, établie par le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat de la République de Croatie, sera examinée à la première séance de l'Atelier avec les économies non-membres sur les politiques de construction navale, qui se tiendra les 18-19 décembre 2006.

Contact : Division de la politique structurelle, M. Danny Scorpecci, tél: +33 1 45 24 94 33 ;
fax : +33 1 44 30 62 57 ; e-mail : danny.scorpecci@oecd.org

**JT03219626
TA 79399 : 29/11/06 - 12/12/06**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE : POINT SUR LA SITUATION

1. La production de l'industrie de construction navale croate augmente depuis un certain temps, et de ce fait, ses chantiers navals enregistrent eux aussi des recettes en hausse. Si l'on se fonde sur les contrats récents, on peut s'attendre à ce que ces tendances se poursuivent pendant quelques années, sous réserve que la production bénéficie d'un soutien financier régulier.
2. Toutefois, en raison de la situation du marché mondial et de certaines faiblesses structurelles de l'industrie navale croate : retard technologique, faible productivité, pénurie de travailleurs qualifiés et protection insuffisante contre les effets négatifs des fluctuations des prix des matières premières, la plupart des chantiers navals fonctionnent encore à perte.
3. Bien que les résultats, provisoires, de l'industrie de la construction navale pour le premier semestre de 2006 soient positifs, la situation des chantiers navals ne s'est pas améliorée sur le fond, ces résultats étant essentiellement la conséquence de l'évolution positive des taux de change, et non le fruit d'efforts de rationalisation du secteur.
4. Afin d'instaurer des conditions propres à revitaliser ce secteur et lui permettre de fonctionner à moyen terme selon les principes du marché, les autorités croates ont décidé de lancer une série d'activités en vue de restructurer et de privatiser les chantiers qui actuellement appartiennent à l'Etat.
5. Fin 2005, le gouvernement croate a créé le Groupe à haut niveau chargé de préparer une proposition pour le Programme national de restructuration de l'industrie de construction navale croate (ci-dessous : PNR), qui doit permettre aux cinq plus grands chantiers navals croates appartenant à l'Etat de fonctionner de manière autonome sur le marché mondial, à l'issue d'un processus de restructuration.
6. Il faut signaler que quatre chantiers navals sont actuellement en difficulté et doivent être restructurés (Maj Brodogradilište, Brodogradilište Kraljevica, Brodotrogir Brodogradilište et Brodosplit Brodogradilište), alors que la privatisation du chantier naval Uljanik Brodogradilište, qui n'est pas en difficulté, démarrera fin 2006, de sorte que le plan de restructuration d'Uljanik fera partie intégrante du PNR.
7. Le Groupe à haut niveau est chargé de rédiger les Lignes directrices stratégiques pour le développement futur de l'industrie croate de construction navale. En s'appuyant sur ce document, le Groupe aura alors pour tâche de rédiger le PNR, ainsi que les plans de restructuration des différents chantiers navals. Pour ce faire, le Groupe tiendra compte des recommandations énoncées dans le programme "LeaderSHIP 2015" récemment émises par le CESA, ainsi que des recommandations d'un consultant indépendant.
8. Le Groupe à haut niveau a défini et adopté, le 24 février 2006, les Lignes directrices stratégiques pour le développement futur de l'industrie croate de construction navale, et un consortium de conseil indépendant (HVB – Global Shipping), sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence, a établi, pour la fin septembre 2006, une étude exhaustive de la situation du secteur croate de construction navale et formulé un avis sur les solutions à apporter aux problèmes rencontrés dans ce secteur.

9. Sur la base de cette étude, et d'autres propositions, les autorités croates adopteront, après vérification par la Commission européenne, le PNR et les plans de restructuration des différents chantiers.

10. Les mesures et les activités de restructuration des ressources financières, de ressources en personnel et des ressources technologiques seront définies par le PNR une fois adopté et les conditions d'octroi des aides d'Etat seront harmonisées sur celles prévues par l'UE.

11. Ces mesures viseront en particulier à : **renforcer la compétitivité des chantiers navals par la rationalisation de leur exploitation commerciale, sur la base des principes du marché, de manière à assurer leur viabilité à l'échelle mondiale.**

12. Dans l'intervalle, en attendant la rédaction du programme de restructuration, et en vue de préserver les activités des chantiers navals, l'Agence croate de la concurrence a attribué une aide ponctuelle d'Etat pour financer le redressement des chantiers navals, conformément à l'Article 17 de la *Réglementation des aides d'Etat* (OG 121/03) d'un montant de 4.2 milliards de couronnes croates.

13. Sur ce total, 1.48 milliard de couronnes a été approuvé pour l'année 2006 et le solde doit être versé pour l'année 2007.

14. Le gouvernement doit adopter le PNR au premier trimestre 2007.